36e Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Expérience de téléconsultation en Service de Santé au travail

Patricia Regagnon Essig
Muriel Dombrowski

Déclaration des liens d'intérêts

Patricia Regagnon Essig

déclare n'avoir aucun lien d'intérêts*

Cadre réglementaire et conventionnel

- La télémédecine a été définie en 1998 par l'OMS comme « une activité professionnelle qui met en œuvre des moyens de télécommunications numériques permettant a des médecins et a d'autres professionnels de santé de réaliser les actes médicaux pour des malades »
- Reconnue par la loi HPST de 2009 : acte à part entière où les professionnels doivent respecter les lois et règlements applicables aux conditions d'exercice, aux règles déontologiques et aux standards de pratique médicale
- Téléconsultation est reconnue par le décret du 19 octobre 2010 qui précise les champs de la télémédecine

Cadre réglementaire et conventionnel

- Avenant n°6 de la convention médicale de 2016 (décrets du 1/08/2018 13/09/2018) définit le cadre de la téléconsultation :
  - TC ouverte à tous les médecins
  - Information et consentement du patient
  - Vidéotransmission
  - Lieux permettant la confidentialité
  - Application des conditions de sécurisation des données transmises
  - Compte rendu de la consultation consignée dans le dossier salarié

Objectif

- Dispositif expérimental
- Question : le recours a la téléconsultation peut-il s'inscrire de manière complémentaire et intégrée à un suivi médical de salariés ?

Méthodologie

- La population cible concerne 3 unités managériales homogènes en terme de métier et d'environnement de travail et couvre 6 départements du Sud Ouest : Gironde, Haute Garonne, Landes, Pays Basque, Gers et Ariège.

- Les consultations se font sur 3 cabinets (Bayonne, Bordeaux et Toulouse) où sont présents en permanence des infirmières et des assistantes et où le médecin du travail se rend une semaine par mois.

Méthodologie

- Chaque cabinet a été équipé de 3 ordinateurs avec caméra haute définition qui sont reliés entre eux par une connexion sécurisée indépendante du réseau de l'entreprise.
- Les ordinateurs sont installé dans la salle où se font les consultations ; leur usage n'est réservé qu'à cette activité.
- Le service de santé dispose d'un logiciel pour la gestion des dossiers médicaux propre a tous les SST du groupe.

Méthodologie : déroulement de la téléconsultation

- Envoi d'une convocation au salarié par l'assistante
- Préparation de la consultation avec recueil des éléments nécessaires : résultats de consultations, d'examens complémentaires, prise de TA le jour de la visite par l'IST.
- Accueil du salarié par l'infirmière qui recueille le consentement du salarié et lui explique le déroulement de la consultation à venir.
- Appel du médecin par Face Time.
- Echange entre le salarié et le médecin
- Recueil des éléments de la visite
- Transmission du certificat au salarié par le biais de l'infirmière.

Résultats

- 102 téléconsultations ont été réalisées entre janvier et décembre 2019
- 3 types de visites :
  - visites à la demande : 80%
  - visites de reprise : 19%
  - visite à la demande de l'infirmier :1%
- Les TC représentent ¼ des visites à la demande en 2019
- 15% ont donné lieu a une consultation en présentiel

Résultats

- Aucune téléconsultation n'a été refusé par le salarié.
- Population salariée connue par le médecin du travail
- Importance de l'accueil du salarié : présence de l'infirmière
- Importance de la qualité de l'écoute lors de l'entretien avec salarié : consentement, questions ouvertes, reformulation , résumé.
- Adaptation du temps de consultation à chaque situation
- Importance de la qualité de la vidéotransmission

Conclusion

- La téléconsultation permet de s'inscrire de manière complémentaire et intégrée à un suivi médical de salariés
- Choix de ce suivi ne relève que de la seule décision du médecin du travail qui appréciera la pertinence de la prise en charge médicale a distance.
- La TC :
  - Réponse rapide à des consultations à la demande.
  - Limite les déplacements : médecin, salarié

Conclusion

- Conditions de réussite :
  - matériel de vidéotransmission de qualité
  - messagerie sécurisée type MSSanté
  - formation des praticiens

- Nécessité d'études complémentaires pour trouver un consensus et garantir la bonne pratique de cet acte médical.

36e Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Merci de votre attention